

COMMUNE DE



**ARRÊTÉ PERMANENT N°25/2026 P
ARRÊTÉ DU MAIRE NOMMANT LES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire de Langrune-sur-Mer,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis à candidatures publié le 10 avril 2026 ;

Considérant que les associations informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant que Mme LUQUET Agnès travaille comme enseignante auprès des enfants de la commune depuis de nombreuses années et a donc une connaissance des enjeux et des besoins des jeunes de notre territoire,

Considérant que M. PERRIN Henri-Jacques a, du fait de son expérience professionnelle, une très bonne connaissance du secteur social,

Considérant que M. CATHERINE Thierry mène une activité bénévole auprès d'associations qui accompagnent des personnes en situation de précarité,

Considérant que Mme TAUPIN Muriel est présidente d'une association de loisirs créatifs sur la commune depuis de nombreuses années, et bénévole à la bibliothèque municipale,

ARRÊTE :

Article 1er :

- Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme LUQUET Agnès,
- M. PERRIN Henri-Jacques
- M. CATHERINE Thierry
- Mme TAUPIN Muriel

Article 2 :

Le présent arrêté sera *affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune*, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Langrune-sur-Mer,
Le 11 mai 2026
Le Maire,
Franck JOUY

